**DISCOURS DE SON EXCELLENCE MONSIEUR LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE A L’OCCASION DE L’OUVERTURE SOLENNELLE DU DEUXIEME FORUM NATIONAL SUR LA DECENTRALISATION**

**Madame la Présidente de l’Assemblée Nationale,**

**Monsieur le Président du Sénat,**

**Monsieur le Premier Ministre,**

**Mesdames et Messieurs les Membres du Gouvernement,**

**Excellences Mesdames et Messieurs les Ambassadeurs et Chefs des Missions Diplomatiques,**

**Mesdames et Messieurs les Représentants des Organisations internationales et interafricaines,**

**Mesdames et Messieurs les Membres des Corps constitués,**

**Mesdames et Messieurs les Membres des Assemblées et Exécutifs Provinciaux,**

**Mesdames et Messieurs,**

**Distingués invités.**

Au moment où je prends la parole devant vous ce matin, un seul sentiment me traverse l’esprit, celui de m’adresser à travers vous, à l’ensemble du Peuple congolais.

En effet, la Nation entière se trouve ici représentée à travers toutes les couches de notre population. Je vous vois venues de toutes les vingt-six (26) Provinces, de nos Entités de base, du Nord au Sud, de l’Est à l’Ouest et du Centre.

Devant moi, je sais apercevoir une représentation significative des Membres des Institutions politiques nationales, provinciales et locales, des confessions religieuses dans toutes leurs diversités, un échantillon des Partis Politiques et des forces vives de la Nation, en l’occurrence, les Organisations de la Société Civile. Bref, à voir de près, personne n’a été oubliée.

Aussi, comme indiqué dans mon discours d’investiture du 24 Janvier 2019, j’ai notamment inscrit dans mon mandat, la réhabilitation et la consolidation d’un Etat de droit à travers des institutions solides, de proximité et équitables au service de l’emploi, de la jeunesse, de l’éducation, de la santé et de tous nos enjeux économiques et sociaux. Il s’agit donc des secteurs vitaux dont la mise en œuvre est reconnue dans notre loi fondamentale aux Provinces et aux Entités Territoriales Décentralisées. C’est en fait cela la décentralisation.

Ma présence devant vous ce jour est la marque de ma volonté renouvelée d’œuvrer au relèvement socio-économique de notre pays en commençant par la base. Je l’ai dit, je le réitère une fois de plus, la Décentralisation est l’expression de la confiance faite au peuple qui doit prendre son destin en main en participant activement à la définition et à la mise en œuvre des politiques de développement.

Ce Forum dédié à l’évaluation de treize années de mise en œuvre de la Décentralisation, cette grande réforme politique et administrative inscrite dans notre Constitution, est non seulement indispensable pour mesurer le chemin parcouru, mais doit aussi et surtout constituer une opportunité pour tous les acteurs de la gouvernance globale et locale de se remobiliser, de se remotiver afin d’insuffler un souffle nouveau au processus de Décentralisation.

**Mesdames et Messieurs,**

**Distingués invités,**

De février 2006 à ce jour, 166 mois se sont écoulés depuis la mise en œuvre de la Décentralisation marquée par l’organisation des élections provinciales en novembre 2006, suivie de l’installation des Institutions politiques provinciales issues des élections, en février 2007. Quelles leçons pouvons-nous tirer de ce parcours et quelles dispositions devrions nous prendre, tous ensemble et chacun à son niveau, afin de rendre la décentralisation plus visible, plus concrète, plus active et surtout plus productive et donc, plus significative pour nos populations à la base ?

A mon avènement au pouvoir, j’ai constaté que l’absence prolongée de l’autorité locale légitime consécutive à la non-tenue des scrutins électoraux dans ces Entités de base constitue un véritable frein à la mise en œuvre de nos politiques publiques.

Alors que suivant la Constitution et les lois de la décentralisation, les Entités Territoriales Décentralisées devraient être animées par des organes locaux élus. Et pourtant, il n’a jamais été organisé des élections urbaines, municipales et locales de sorte que toutes ces entités sont toujours dirigées par des autorités nommées.

Vous serez également d’avis avec moi que le mécanisme de répartition de 40% des recettes à caractère national serait inégalitaire et source de déséquilibre si des mesures correctives prévues par la Constitution ne sont pas appliquées, étant entendu que toutes nos Provinces n’ont pas le même potentiel.

En effet, comme vous le savez, la retenue de 40% des recettes administratives, judiciaires et domaniales collectées en Provinces ainsi que les recettes des impôts perçus à leur lieu de réalisation sont portées au compte de la Province génératrice de la recette et la retenue des 40% des recettes de douane et accises, de celles des impôts sur les grandes entreprises et de celles des pétroliers producteurs s’effectue au profit des Provinces, suivant leurs capacités contributives et leur poids démographique.

Pour cela, un rééquilibrage est donc nécessaire sur base des critères objectifs applicables à l’ensemble des Provinces, comme ceux prévus par la même Constitution sur pied de l’article 181 qui institue la Caisse Nationale de Péréquation.

A ce sujet, il convient de souligner que la principale mission de cette Caisse est de financer les projets et programmes d’investissement public en vue d’assurer la solidarité nationale et de corriger le déséquilibre de développement entre les Provinces d’une part et entre les Entités Territoriales Décentralisées, d’autre part.

Ainsi, pour lier la parole à l’acte, je vous confirme ici et maintenant que la Caisse Nationale de Péréquation jouera pleinement son rôle dès le début de l’année prochaine.

**Mesdames et Messieurs,**

**Distingués invités,**

Le thème général de ce Forum est l’évaluation du processus de la mise en œuvre de la décentralisation, 13 ans après.

Que doit-on évaluer par rapport à ce processus ?

L’effectivité du régionalisme constitutionnel, le fonctionnement des institutions politiques provinciales, le rapport entre le pouvoir central et les provinces, entre celles-ci et les Entités Territoriales Décentralisées, la problématique de la répartition des recettes à caractère national en faveur des Provinces et des Entités Territoriales Décentralisées, l’opérationnalisation de la Caisse Nationale de Péréquation, sont autant des thématiques qui devront vous préoccuper durant ces deux jours de réflexion.

Un temps d’arrêt doit être marqué pour identifier et analyser ce qui n’a pas marché au cours de ces dernières années en vue de formuler des recommandations audacieuses à même de relancer la dynamique du développement à la base qui garantit qu’aucune fille, qu’aucun fils de ce pays ne sera laissé de côté.

Je crois fermement au génie et en la capacité de l’homme congolais car, depuis la nuit de temps, toutes les fois que nous nous sommes mis ensemble pour poser les bases de notre développement, rien ne nous arrête.

Que vive la Décentralisation,

Que vive la République Démocratique du Congo,

Que Dieu bénisse notre Nation.

Sur ce, je déclare ouverts les travaux du deuxième Forum National sur la Décentralisation.

**Félix-Antoine TSHISEKEDI TSHILOMBO**

*Président de la République et Chef de l’Etat*